



PREFECTURE DU VAL-DE-MARNE
Monsieur Laurent PREVOST
Préfet
21-29, AVENUE DU GENERAL DE
GAULLE
94038 CRETEIL CEDEX

Charenton, le 06 DEC. 2018

Chrono : D18-VCLP02050

Objet : **RE : les nuisances subies par les riverains** du Bois de Vincennes

Monsieur le Préfet,

J'ai bien pris connaissance de votre lettre du 30 octobre 2018 par laquelle vous répondez à mes interrogations formulées lors de la présentation du dernier rapport d'activités des services de l'Etat devant les Conseillers Départementaux du Val-de-Marne au sujet des nuisances subies par les riverains du Bois de Vincennes.

Tout d'abord, j'ai pris note des multiples initiatives prises par votre intermédiaire afin de traiter les questions de sécurité publique au sein de cet espace vert grâce à une coordination des forces de polices parisiennes et val-de-marnaises notamment pour lutter contre la prostitution et la délinquance sous toutes ses formes.

Cependant, j'avais également attiré votre attention sur des problématiques auxquelles sont confrontées les communes limitrophes sur le plan du cadre de vie. L'Etat doit à mon sens pouvoir aider les villes limitrophes lors de leurs sollicitations auprès des élus parisiens.

Je suis conscient que la Ville de Paris gère légitimement de façon autonome le Bois de Vincennes et peut décider des priorités données aux orientations des activités au sein de cet espace vert. Les élus de la Capitale ont mis en place à l'issue des élections municipales de mars 2014 un comité de suivi pour associer les maires des communes limitrophes. Celui-ci s'est réuni de manière irrégulière.

Les élus du Val-de-Marne ont des difficultés à faire entendre les réclamations de leurs administrés dans cette instance.

En effet, le Bois de Vincennes n'a pas vocation à accueillir toutes les manifestations dont la Mairie de Paris souhaite se décharger au-delà du périphérique tout en limitant les nuisances vécues par les Parisiens

Nous constatons que la Ville de Paris malgré nos réclamations récurrentes, exprimant les légitimes remarques de nombreux Val-de-Marnais, décide de maintenir la tenue de manifestations entraînant des nuisances (Foire du trône, cirque, festivals de musique ...) sans avoir cherché des solutions alternatives dans d'autres sites parisiens voire dans d'autres communes situées dans le périmètre de la Métropole du Grand Paris et disposant de conditions d'accueil plus adaptées.

A titre d'exemple, ma commune doit mobiliser plusieurs week-end successifs sa police municipale pour verbaliser voire enlever les véhicules des visiteurs de la Foire du Trône qui se stationnent de façon anarchique dans les divers quartiers charentonnais. Nous avons également à faire face à des plaintes pour des tapages diurnes et nocturnes pendant les 8 semaines de cette manifestation. Une recrudescence des vols est aussi constatée pendant cette période.

De plus, la Municipalité parisienne a dû suspendre mi 2018 son projet de création d'une baignade publique dans le Lac Daumesnil à partir de 2019 face aux multiples oppositions suscitées par cette évolution dont l'impact environnemental aurait été significatif pour la faune et la flore du secteur.

C'est la tranquillité et le cadre de vie des riverains de nos communes val-de-marnaises qui sont affectés, depuis de trop nombreuses années, par ces situations émanant d'un espace dont la vocation première est d'être le poumon vert de l'Est parisien.

Il me paraît important de réfléchir à un dispositif de concertation large en raison du dimensionnement du Bois de Vincennes dont le rayonnement touche l'intégralité du cœur de l'agglomération.

La préfecture du Val-de-Marne a certainement un rôle à jouer pour faire valoir les enjeux et les problématiques recensées par les communes qui bordent le Bois de Vincennes

Je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes salutations les meilleures.

Bien à vous



Hervé GICQUEL
Maire de Charenton-le-Pont
Conseiller Départemental du Val-de-Marne